



232 Rue du Stade - 38890 MONTCARRA

Tél. 04.74.92.40.28

Adresse électronique : contact@sepecc.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE

2022

SOMMAIRE DU RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU - ANNEE 2022

PREAMBULE	p. 4
I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	
A. Le territoire desservi	p. 5
B. Le nombre d'habitants desservis	p. 6
C. Les ressources :	p. 7
1. Localisation des points de prélèvement et nature des ressources utilisées	p. 7
2. Structures de production et de distribution	p. 8
3. Les volumes produits	p. 14
4. La surveillance des ressources (quantité)	p. 15
D. Le nombre d'abonnements	p. 16
1. Le nombre d'abonnements - évolution par commune	p. 16
2. Le nombre d'abonnements - par commune et par réseau	p. 18
3. Branchements domestiques / non domestiques	p. 19
E. Les volumes distribués	p. 20
F. Le réseau	p. 22
II. LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE	
A. Les modalités de tarification	p. 23
1. Le type de tarification	p. 23
2. Les modalités de tarification	p. 23
3. Les catégories de tarifs	p. 23
4. Les modalités d'évolution et de révision	p. 24
5. les autres prestations	p. 24
B. La facture d'eau	p. 27
1. Les éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau	p. 27
2. la facture d'eau	p. 27
C. Les recettes du service	p. 29
III. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	
A. La qualité des eaux distribuées	p. 30
1. La surveillance de la qualité (Agence Régionale de Santé)	p. 30
2. Les données 2019-2020 de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (document de 4 pages)	p. 33

B. Connaissance et gestion patrimoniale	
C. Le rendement du réseau	p. 38
D. L'indice linéaire des volumes non comptés	p. 38
E. L'indice linéaire de pertes en réseau	p. 39
F. L'indice linéaire de consommation	p. 40
G. Le taux moyen de renouvellement des réseaux	p. 41

IV. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A. Les travaux d'investissements réalisés pendant l'exercice	p. 43
B. Les branchements en plomb	p. 44
C. L'endettement pluriannuel de 2019 à 2036	p. 45

V. LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

A. Montant des actions de solidarité	p. 47
--------------------------------------	-------

PREAMBULE

Par arrêté préfectoral du 19 décembre 2019, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dolomieu-Montcarra et le Syndicat Intercommunal des Eaux du Lac de Moras ont fusionné pour créer, à compter du 31 décembre 2019, le Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan, syndicat mixte fermé à la carte composée de 3 membres (3 EPCI) et desservant le territoire de 23 communes.

Le mode de gestion du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dolomieu-Montcarra était la régie directe. Pour le SEPECC, les élus ont choisi de maintenir ce mode de gestion qui a prouvé son efficacité non seulement d'un point de vue purement gestionnaire et financier, mais aussi parce qu'il permet d'assurer notre mission de service public en privilégiant la proximité avec les abonnés.

Le SIEDM rédigeait depuis 1996 le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable, prévu par l'article 73 de la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Ce rapport est présenté au Comité Syndical, puis adressé à chaque Mairie, aux EPCI adhérents et en Sous-Préfecture.

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, applicable à partir des rapports concernant l'exercice 2008, a refondé les caractéristiques et les indicateurs à renseigner, tout en introduisant la notion « d'indicateurs de performances » et en précisant la manière de les présenter.

Ces indicateurs de performances se divisent en deux catégories : la première est obligatoire pour toutes les collectivités.

La seconde n'est obligatoire que pour les collectivités qui doivent soumettre ce rapport annuel à l'examen de la commission consultative des services publics locaux, selon l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Etablissement Public de Coopération Intercommunale de + de 50.000 habitants ou Syndicat Mixte comportant une Commune de + de 10.000 habitants : notre Syndicat n'est donc pas concerné).

Afin de rédiger au mieux ce nouveau rapport annuel sur le service de l'eau, nous avons pris en compte la circulaire interministérielle n° 12/DE du 28 avril 2008, ainsi que les fiches descriptives figurant sur le site www.services.eaufrance.fr, de même que le décret n° 2012-97 du 27/01/2012, modifiant certains indicateurs à compter de l'exercice 2013 (cf descriptif édité par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, en collaboration avec l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement et l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France). Les précisions fournies par M. Joël GRAINDORGE, ancien D.G.S. de la Cté d'Agglomération du Pays Voironnais, dans son ouvrage « Le Rapport Annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement » ont également été consultées.

I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES**A. Le territoire desservi**

Le Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan comprend 3 EPCI membres et dessert 23 communes en Eau Potable :

Membres	Périmètre géographique d'intervention du Syndicat	Périmètre matériel d'intervention du Syndicat
Communauté de communes des Balcons du Dauphiné	Les Avenières Veyrins Thuellin (partie Thuellin)	Eau/Assainissement/ANC
	Montcarra	Eau/Assainissement/ANC
	Moras	Eau/Assainissement/ANC
	Saint Chef	Eau/Assainissement/ANC
	Saint Hilaire de Brens	Eau/Assainissement/ANC
	Saint Marcel Bel Accueil	Eau/Assainissement/ANC
	Saint Sorlin de Morestel	Eau/Assainissement/ANC
	Salagnon	Eau/Assainissement/ANC
	Sermérieu	Eau/Assainissement/ANC
	Soleymieu	Eau/Assainissement/ANC
	Trept	Eau/Assainissement/ANC
	Vasselin	Eau/Assainissement/ANC
	Vénérieu	Eau/Assainissement/ANC
	Vézéronce-Curtin	Eau/Assainissement/ANC
Vignieu	Eau/Assainissement/ANC	
Communauté de communes des Vals du Dauphiné	Cessieu (Partie haute)	Eau
	La Chapelle de la Tour (partie haute)	Eau
	Dolomieu	Eau/Assainissement/ANC
	Faverges de la Tour	Eau/Assainissement/ANC
	Rochetoirin (partie haute)	Eau/Assainissement/ANC
	Saint Jean de Soudain (partie haute)	Eau
Communauté d'Agglomération Portes de l'Isère	La Tour du Pin (partie haute)	Eau
	Ruy-Montceau (Montceau)	Eau

B. Nombre d'habitants desservi

Le tableau ci-dessous récapitule les populations légales totales en vigueur au 1^{er} janvier 2022 (source : Insee.fr).

Communes	Populations légales en vigueur au 01/01/2022*	Population estimée desservie
LES AVENIERES VEYRINS - THUPELLIN**	7 963	529
CESSIEU**	3 183	675
LA CHAPELLE DE LA TOUR**	1 953	1 885
DOLOMIEU	3 263	3 263
FAVERGES DE LA TOUR	1 504	1 504
MONTCARRA	586	586
MORAS	543	543
ROCHETOIRIN**	1 130	1 041
RUY-MONTCEAU**	4 825	1 269
SAINT CHEF	3 780	3 780
SAINT HILAIRE DE BRENS	637	637
SAINT JEAN DE SOUDAIN**	1 676	904
SAINT MARCEL BEL ACCUEIL	1 471	1 471
SAINT SORLIN DE MORESTEL	630	630
SALAGNON	1 490	1 490
SERMERIEU	1 709	1 709
SOLEYMIEU	818	818
LA TOUR DU PIN**	8 374	928
TREPT	2 268	2 268
VASSELIN	466	466
VENERIEU	933	933
VEZERONCE-CURTIN	2 177	2 177
VIGNIEU	1 054	1 054
TOTAL	52 433	30 560

* Population totale

**Pour Les Avenières Veyrins-Thuellin, Cessieu, La Chapelle de la Tour, Rochetoirin, Ruy-Montceau, St Jean de Soudain et La Tour du Pin, dont nous ne desservons en eau potable qu'une partie des habitants, nous avons établi un calcul approximatif des habitants desservis en fonction du ratio nb hab/nb abonnés domestiques calculé pour les communes totalement desservies (nombre d'abonnés X 2,21) .

C. Les Ressources

1. Localisation des points de prélèvement et nature des ressources utilisées

Le SEPECC possède actuellement 7 ressources en eau : 1 gravitaire et 6 puits dans la nappe phréatique.

a) RESSOURCES GRAVITAIRES

- Source des Sablons (commune de SOLEYMIEU) qui dessert en totalité la commune de SOLEYMIEU. Déclaration d'Utilité Publique en cours d'instruction.
- La source de Morthelayze (communes de DOLOMIEU / ST SORLIN DE MORESTEL) a été officiellement abandonnée en mars 2021.

b) PUITS OU FORAGES

- Fuyssieux (commune de MONTCARRA)
- Fontaine Laurent (commune de DOLOMIEU)
- Girandan (commune de LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN)
- Pont Sicard (commune de SALAGNON)
- Les Léchères (commune de SERMERIEU)
- Grand Marais (commune de VENERIEU)

c) PRODUCTION AUTORISEE

Actuellement en période d'étiage, le Syndicat dispose d'une capacité de production maximale autorisée de :

Puits ou forages	Communes	Capacité de prod maximale autorisée
Fuyssieux :	Montcarra	3.700 m ³ /Jour
Fontaine Laurent :	Dolomieu	650 m ³ /Jour
Pont Sicard : <i>Etude en cours afin de doubler la capacité de production maximale autorisée, une première étude a montré qu'une exploitation à 24.000 m³ /Jour était envisageable.</i>	Salagnon	6.000 m ³ /Jour
Sablons :	Soleymieu	1.300 m ³ /Jour
Girandan :	Les Avenières Veyrins Thuellin	3.300 m ³ /Jour
Les Léchères :	Sermerieu	1.200 m ³ /Jour
Grand Marais : <i>La dernière étude montre que le potentiel de la nappe serait de 9 600 m³/j</i>	Vénérieu	1.440 m ³ /Jour
TOTAL.....		<u>17 590 m³/jour</u>

Les zones de captage de Fuyssieux, Fontaine Laurent, Girandan, et les Léchères ont fait l'objet d'un arrêté d'utilité publique en date du 14 octobre 1996.

La zone de captage de Pont Sicard a fait l'objet d'un arrêté d'utilité publique en 1984.

La zone de captage des Sablons (SOLEYMIEU) fait l'objet actuellement d'une procédure de mise en conformité des périmètres de protection.

La zone de captage de Grand Marais (commune de VENERIEU) avait fait l'objet d'un début de procédure de mise en conformité des périmètres de protection par le Syndicat des Eaux du Lac de Moras. Cette procédure doit être relancée par le SEPECC.

2. Structures de production et de distribution

a) STRUCTURE DE DISTRIBUTION

Le réseau est divisé en 17 étages de distribution, comprenant 24 réservoirs :

- Le Bas Service EST (B S E)
- Le réseau de VASSELIN
- Le Bas Service OUEST (B S O)
- Le Moyen Service EST (M S E)
- Le Moyen Service OUEST (M S O)
- Le Haut Service (H S)
- Le Service de SERMERIEU (S SE)
- Le Service de SALAGNON (S SA)
- Le Haut Service de SAINT-CHEF (H S S-C)
- Le Service supprimé de CESSIEU (S S C)
- Le Bas Service de TREPT
- Le Haut Service de TREPT
- Le réseau supprimé de TREPT (secteur de la Goula)
- Le réseau de SOLEYMIEU
- Le réseau de ST HILAIRE DE BRENS/VENERIEU
- Le réseau de ST MARCEL BEL ACCUEIL
- Le réseau de MORAS

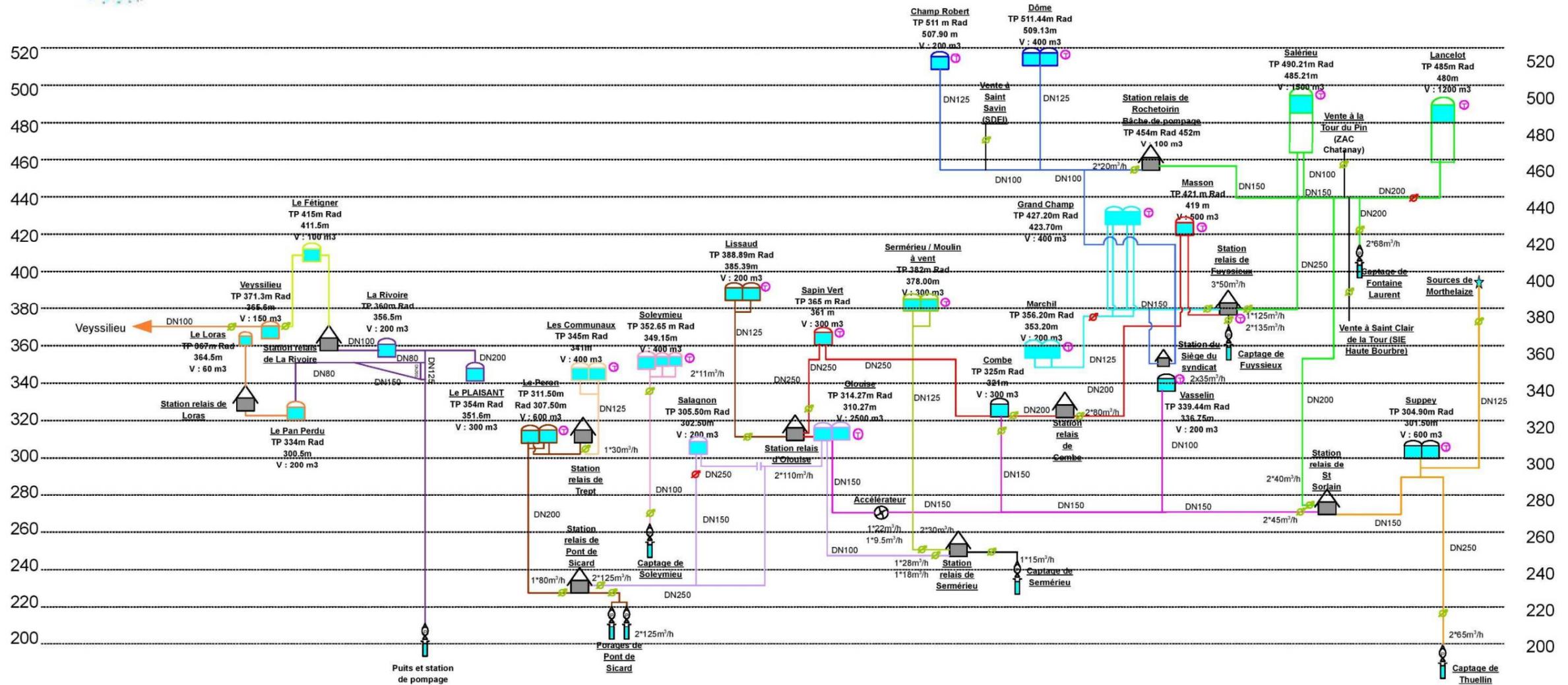
COMMUNES	RESERVOIR	SERVICE	Nb de cuve	CAPACITE (M3)	COTE DEPART NGF *	COTE TROP PLEIN NGF
VEZERONCE-CURTIN	Suppey	B S E	2	600	301.59	304.29
VASSELIN	Monteloup	VASSELIN	2	200	336.74	339.07
VIGNIEU	Combe	B S O	1	300	321.00	325.07
ST JEAN DE SOUDAIN	Salérieu	M S E	1	1500	485.21	490.21
DOLOMIEU	Lancelot	M S E	1	1200	480.00	485.18
ROCHETOIRIN	Rochetoirin	M S E	1	100	452.00	455.45
SAINTE CHEF	Grand Champ	M S O	2	400	423.70	426.54
SAINTE CHEF	Marchil	M S O	2	200	353.20	356.26
MONTCEAU	Dôme	H S	2	400	509.13	511.72
CESSIEU	Champ Robert	H S	1	200	507.90	511.48
SERMERIEU	Sermérieu	S SE	1	300	378.00	382.28
SERMERIEU	Olouise	S SA	2	2500	309.90	315.10
SALAGNON	Salagnon	S SA	1	200	302.50	305.55
SAINTE CHEF	Lissaud	H S S-C	2	200	385.39	388.08
TREPT	Péron	B S TREPT	2	600	307.79	309.87
TREPT	Communaux	H S TREPT	2	400	341.00	345.15
SOLEYMIEU	Chapaize	SOLEYMIEU	3	500	350.27	352.70
SERMERIEU	Sapin Vert	BSE - BSO	2	600	361.20	365.01
VIGNIEU	Masson	MSE-MSO	1	50	429.00	431.00
MORAS	Frétignier	MORAS	1	100	421.11	424.61
VENERIEU	La Rivoire	SHB/V	2	200	356.50	360.00
ST MARCEL BEL ACCUEIL	Le Pan Perdu	SMBA	2	200	330.50	334.00
ST MARCEL BEL ACCUEIL	Loras	SMBA	1	60	364.50	367.00
ST HILAIRE DE BRENS	Le Plaisant	SHB/V	1	300	351.60	354.00
TOTAL				11 310		

* NGF : Nivellement Général de France

b) **SCHEMA DU RESEAU** (à noter le réservoir de Veysillieu ne fait pas partie du réseau du SEPECC)



Plan synoptique du Syndicat de la Plaine et des Collines du Catalan



Légende :

	Haut service Montceau		Suivi du marnage
	Haut service Saint Chef		Compteur
	Moyen service Ouest		Compteur divisionnaire
	Moyen service Est		
	Bas service Ouest		
	Bas service Est		
	Service Salagnon		
	Service Sermérieu		
	Service Soleymieu		
	Haut service Trept		
	Bas service Trept		
	Interconnexion Sicard/Fuysieux		
	Réseau moyen service		
	Réseau bas service		
	Réseau haut service		



- Bas Service EST

Ce service alimente essentiellement le lieu dit « Curtin » sur VEZERONCE-CURTIN, SAINT SORLIN DE MORESTEL et THUPELLIN pour partie (2/3 des habitants). Les ressources en eau proviennent des puits de « Girandan » à THUPELLIN. Le stockage est assuré par un réservoir de 600 m³ implanté au lieu-dit « Suppey » à VEZERONCE-CURTIN.

- Réseau de VASSELIN

Ce service alimente la commune de VASSELIN. L'eau pompée à THUPELLIN transite par le réservoir du Suppey (VEZERONCE CURTIN) et la Station relais de SAINT SORLIN DE MORESTEL pour aboutir dans un réservoir de 200 m³ implanté au lieu-dit « Monteloup » (VASSELIN).

- Bas Service OUEST

Ce service dessert VIGNIEU, VEZERONCE-CURTIN et pour partie SAINT-CHEF (1/3). Depuis fin 2010, ce service est alimenté par le puits de Pont Sicard à SALAGNON.

Le stockage est assuré par 3 réservoirs implantés au lieu-dit Les Combes à VIGNIEU (300 m³), et à SERMERIEU Le Sapin Vert (600 m³) et Olouise (2500 m³).

En cas de problème avec la ressource de Pont Sicard. Ce service peut également être alimenté par les puits de Girandan situés à THUPELLIN

De plus, une interconnexion est possible pour alimenter les services de SERMERIEU, SALAGNON et des parties hautes de SAINT CHEF.

- Moyen Service EST

Il dessert DOLOMIEU, FAVERGES DE LA TOUR, LA CHAPELLE DE LA TOUR, LA TOUR DU PIN (Quartier de CHATANAY), ST JEAN DE SOUDAIN (Salérieu, Le Bressan), pour partie (1/3) SAINT SORLIN DE MORESTEL (La Frette) et la partie haute de THUPELLIN (Champ Rubin), ainsi que des écarts sur les communes de VEZERONCE-CURTIN (Vingt Un), ST-CHEF, VIGNIEU (La Rivoire), VASSELIN, MONTCARRA (Bordenoud) et les 2/3 de ROCHETOIRIN. Il assure également la fourniture en gros à la Communauté de Communes des Vals Du Dauphiné pour les parties hautes de la TOUR DU PIN.

L'eau vient des puits de Fuyssieux à MONTCARRA, Fontaine Laurent à DOLOMIEU et Girandan à THUPELLIN.

Une station relais implantée au lieu-dit « à Terne » à ROCHETOIRIN alimente le Haut Service. Le stockage est assuré par deux réservoirs sur tour implantés au lieu-dit Salérieu à ST JEAN DE SOUDAIN (1500 m³) et au lieu-dit Lancelot à DOLOMIEU (1200 m³).

Depuis juin 2011, une ressource complémentaire en provenance du puits de SALAGNON) se rajoute aux autres ressources en cas de manque d'eau. L'eau transite par les réservoirs d'Olouise (2500 m³), du Sapin Vert (600 m³), de Combe (300 m³) et du Masson (50 m³) avant d'arriver à la bête de pompage du captage de Fuyssieux.

- Moyen Service OUEST

Ce service dessert ST CHEF (2/3 des habitants) et MONTCARRA (2/3 des habitants). L'eau vient du puits de Fuyssieux à MONTCARRA qui alimente par l'intermédiaire d'une conduite de refoulement/distribution de 150 mm de diamètre le réservoir de Grand Champ à ST CHEF (400 m³).

La partie agglomérée de ST CHEF et le quartier des Mômes sont desservis par le Réservoir du « Marchil » (200 m³). Ce réservoir est alimenté en « brise charge » par celui de Grand Champ. Depuis juin 2011, ce service peut être alimenté en secours ou complément à partir du puits de Pont Sicard à SALAGNON.

Depuis 2019, le Moyen Service Ouest alimente également le Haut Service dit « de Montceau » via une station de pompage située au siège du Syndicat.

- Haut Service

Ce Haut Service, dit « de MONTCEAU », dessert MONTCEAU, CESSIEU (pour la partie Bois de CESSIEU) et une partie de ROCHETOIRIN (1/3 des habitants).

Il est alimenté en eau par la station-relais de ROCHETOIRIN qui prend l'eau sur le Moyen Service EST et sur le Moyen Service OUEST pour alimenter le réservoir du Dôme à MONTCEAU (400 m³) et celui de Champ Robert à CESSIEU (200 m³).

- Service supprimé de CESSIEU

Un surpresseur (Bois de Cessieu) permet la réalimentation de secteurs hauts de Champ Robert à CESSIEU.

- Service de SERMERIEU

Il comporte une station de pompage à partir du puits des Léchères et un réservoir de 300 m³ au lieu-dit Moulin à Vent à SERMERIEU. La production d'eau de ce puits peut être complétée ou mélangée avec un apport d'eau du Bas Service OUEST (pompage sur puits de THUPELLIN).

- Service de SALAGNON

Il dessert SALAGNON en totalité et des écarts de SERMERIEU (Olouise, Les Sables) et de ST CHEF (Chamont, Pierre Magnière).

L'eau provenant de Pont Sicard est stockée par un réservoir de 2000 m³ au village de SALAGNON et par le réservoir d'Olouise de 2500 m³ mis en service fin 2016.

Ce service peut également être alimenté par le puits des Léchères à SERMERIEU qui peut lui-même être approvisionné par le Bas Service OUEST (puits de THUPELLIN).

- Haut Service de ST CHEF

Alimenté à partir du Service de SALAGNON par une station-relais implantée au lieu-dit Olouise à SERMERIEU, il dessert les Monts de ST CHEF, SALAGNON, SERMERIEU et VIGNIEU. Le réservoir de stockage est situé au lieu-dit Lissaud à ST CHEF (200 m³).

- Bas Service de TREPT

Alimenté par le puits de Pont Sicard à SALAGNON et le réservoir de Péron à TREPT (600 m³). Il dessert le Bourg, les secteurs SUD (lieux-dits Clos, Berthon, Pré de Bourg, Var Montbrun) et les secteurs EST (lieux-dits Serrières, la Plaine et Miéry).

- Haut Service de TREPT

Alimenté à partir du Bas Service de TREPT par une station-relais au réservoir de Péron qui refoule vers le réservoir des Communaux à TREPT (400 m³).

Le Haut Service dessert le réseau NORD vers Petit Cozance, Cozance, la Goula, et l'antenne des Roches pour alimenter l'usine de fabrication des produits béton.

- Réseau supprimé de TREPT

Un surpresseur sur le Haut Service de TREPT, installé en 1983 à La Goula, permet d'alimenter les habitations du quartier situées au-dessus de la cote 300 m.

- Réseau de SOLEYMIEU

Alimenté par le captage des Sablons à SOLEYMIEU et le réservoir de 500 m³ (1 cuve de 300 m³ + 2 cuves de 100 m³) implanté au lieu-dit Chapaize.

Il dessert le village et les secteurs de Montagnieu, Couvaloup, Sablonnières, Montgaudet et la Roche.

Depuis 2022, le réservoir de Soleymieu est également alimenté par les puits de Pont Sicard via la nouvelle station de pompage des 3 lacs.

- Réseau moyen service de ST HILAIRE DE BRENS

Le captage du Grand Marais à VENERIEU alimente le réservoir du Plaisant (300 m3) qui dessert la commune de SAINT HILAIRE DE BRENS.

- Réseau bas service de ST MARCEL BEL ACCUEIL

Le captage du Grand Marais à VENERIEU alimente le réservoir de Pan Perdu (200 m3) qui dessert le bourg de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL.

- Réseau supprimé du Robert commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL

Un surpresseur sur le réseau bas service permet la réalimentation du secteur « le Robert » à SAINT MARCEL BEL ACCUEIL.

- Réseau de Loras commune de ST MARCEL BEL ACCUEIL

Le captage du Grand Marais à VENERIEU par l'intermédiaire de la station de reprise de Loras, alimente le réservoir de Loras (60 m3) qui dessert le lieu-dit Loras sur la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL.

- Réseau supprimé du Robert commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL

Un surpresseur permet la réalimentation du secteur le Robert à SAINT MARCEL BEL ACCUEIL.

- Réseau haut service de MORAS

Le captage du Grand Marais à VENERIEU, par l'intermédiaire de la station relais de la Rivoire, alimente le réservoir de Frétignier (100 m3) qui dessert la commune de MORAS et les lieux-dits la Rivoire et Rochevieille sur la commune de VENERIEU.

- Réseau moyen service de VENERIEU

Le captage du Grand Marais à VENERIEU alimente le réservoir de la Rivoire (200 m3) qui dessert le bourg de VENERIEU et le lieu-dit de Messenas sur la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL.

3. Les volumes produits

RESEAU DU TERRITOIRE DU SIEDM

La production d'eau annuelle pour le territoire du SIEDM, entre le 1er MAI 2021 et le 30 AVRIL 2022 s'est élevée à 2 074 490 M3, qui se décomposent de la manière suivante :

	FUYSSEUX	FONTAINE LAURENT M3	THUELLIN M3	SERMERIEU		SOLEYMIEU M3	PONT SICARD M3	TOTAUX M3
				SERVICE SERMERIEU M3	SERVICE SALAGNON M3			
MAI	27 525	17 332	34 100	3 453	0	4 155	77 524	164 089
JUIN	30 641	21 193	38 301	3 734	0	5 326	90 161	189 356
JUILLET	26 805	21 769	35 310	3 354	0	4 529	86 224	177 991
AOÛT	25 049	19 872	32 954	2 970	0	5 603	77 033	163 481
SEPTEMBRE	21 570	19 159	28 071	3 046	0	4 376	77 294	153 516
OCTOBRE	25 637	17 321	33 099	3 224	0	4 922	81 754	165 957
NOVEMBRE	25 535	14 562	33 095	3 253	0	5 090	80 036	161 571
DÉCEMBRE	31 463	15 302	36 419	3 338	0	5 645	88 060	180 227
JANVIER	38 763	21 676	42 506	4 018	0	7 246	96 924	211 133
FÉVRIER	29 281	18 474	32 781	3 568	0	6 227	81 156	171 487
MARS	28 150	20 239	34 918	3 432	0	7 168	83 339	177 246
AVRIL	25 332	16 754	31 051	3 225	0	6 403	75 671	158 436
TOTAUX	335 751	223 653	412 605	40 615	0	66 690	995 176	2 074 490
TOTAUX 2021	401 048	168 295	474 331	43 372	0	57 675	1 096 344	2 241 065
VARIATION 2021/2022 en %	-16,28	32,89	-13,01	-6,36	0,00	15,63	-9,23	-7,43

Le volume prélevé pour l'alimentation du réseau du territoire SIEDM est donc de **2 074 490 m3**.

La comparaison avec la production d'eau pour la même période en 2020-2019 (2 241 065 m3), sur ce territoire, fait apparaître une baisse de production de -7.43 % (pour une hausse de la population desservie estimée de +0.56% -30389 en 2021, 30560 en 2022).

RESEAU DU TERRITOIRE DU SIE DU LAC DE MORAS

La production d'eau annuelle pour le territoire du SIE du Lac de Moras, entre le 1er MAI 2021 et le 30 AVRIL 2022, s'est élevée à 322 302 M3, qui se décomposent de la manière suivante :

	VENERIEU		TOTAUX
	Puits du Grand Marais		
	Pompe 1	Pompe 2	
	385321	385322	
MAI	5 521	17 951	23 472
JUIN	6 987	22 250	29 237
JUILLET	5 766	19 375	25 141
AOÛT	5 755	18 403	24 158
SEPTEMBRE	6 214	18 311	24 525
OCTOBRE	6 407	20 354	26 761
NOVEMBRE	5 910	19 684	25 594
DÉCEMBRE	6 472	21 067	27 539
JANVIER	8 170	25 847	34 017
FÉVRIER	6 471	20 663	27 134
MARS	7 120	22 869	29 989
AVRIL	5 777	18 958	24 735
TOTAUX	76 570	245 732	322 302
TOTAUX 2021	79 228	264 798	344 026
VARIATION 2021/2022 EN %	-3,35	-7,20	-6,31

Le volume prélevé pour l'alimentation du réseau du territoire SIE du Lac de Moras est donc de **322 302 m3** pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022.

4. La surveillance de la ressource du point de vue quantitatif

Notre collectivité dispose d'un système de télésurveillance et télégestion, reliant tous les ouvrages au siège du Syndicat. Ils sont donc pilotés 24h/24 par un superviseur installé au siège du syndicat. Ce système permet d'optimiser notre gestion en suivant quotidiennement le niveau des nappes phréatiques, les courbes de remplissage des réservoirs, les débits des pompes, ...

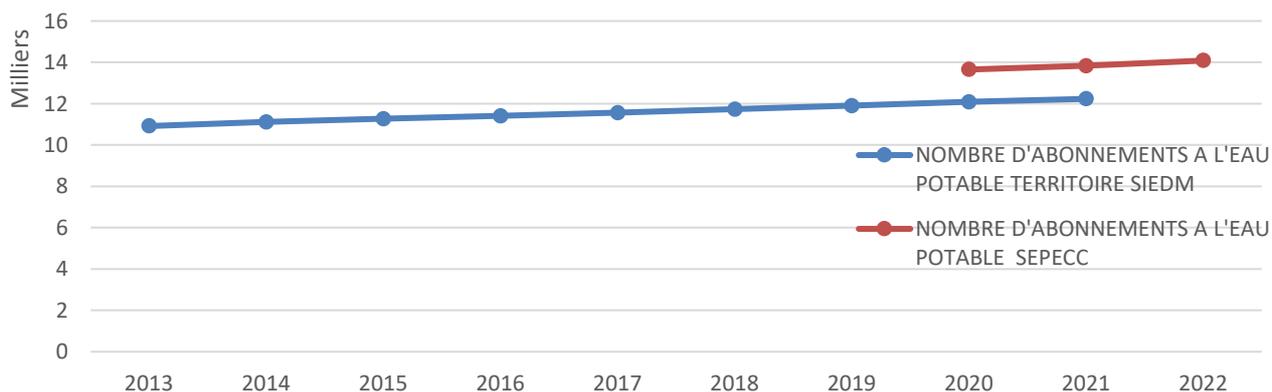
Il permet également de déceler en temps réel les anomalies de fonctionnement pouvant se produire sur le réseau : panne d'une pompe, défaut de remplissage d'un réservoir, dysfonctionnement du dispositif de traitement de l'eau, signalement d'intrusion dans une station de pompage ou un réservoir, ...et donc d'y remédier dans les meilleurs délais.

Toute anomalie de fonctionnement est signalée en temps réel à l'équipe d'astreinte afin de garantir la continuité de service.

D. NOMBRE D'ABONNEMENTS ID : 038-200091791-20231006-DEL_2023_04_01-DE**1. Nombre d'abonnements - évolution par commune**

COMMUNES	NOMBRE D'ABONNEMENTS				
	2021	2022			
	TOTAL	DOMESTIQUE		PARC	TOTAL
ASST collectif		A.N.C.			
LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN (Thuellin)	239	165	74	2	241
CESSIEU	309	0	305	6	311
LA CHAPELLE DE LA TOUR	862	320	531	24	875
DOLOMIEU	1 461	750	711	20	1 481
FAVERGES DE LA TOUR	672	305	365	12	682
MONTCARRA	278	219	52	9	280
ROCHETOIRIN	493	311	159	22	492
RUY-MONTCEAU (Montceau)	581	78	495	17	590
SAINT-CHEF	1 619	751	891	38	1 680
SAINT JEAN DE SOUDAIN	405	280	128	14	422
SAINT SORLIN DE MORESTEL	299	115	178	7	300
SALAGNON	628	395	239	4	638
SERMERIEU	796	398	408	12	818
SOLEYMIEU	439	373	64	10	447
LA TOUR DU PIN	426	351	68	14	433
TREPT	1 018	886	126	20	1 032
VASSELIN	222	146	77	2	225
VEZERONCE-CURTIN	1 021	727	298	12	1 037
VIGNIEU	471	288	175	16	479
MORAS	245	131	107	9	247
ST MARCEL BEL ACCUEIL	683	270	417	15	702
ST HILAIRE DE BRENS	275	245	35	1	281
VENERIEU	394	241	151	5	397
TOTAUX	13 836	7 745	6 054	291	14 090

NOMBRE D'ABONNEMENTS A L'EAU POTABLE



	Année	Nombre d'abonnés en Eau	Evolution en %
SIEDM	2013	10925	
	2014	11114	1,73
	2015	11262	1,33
	2016	11414	1,35
	2017	11570	1,37
	2018	11737	1,44
	2019	11902	1,41
	2020	12086	1,54
SEPECC	2020	13661	
	2021	13836	1,28
	2022	14090	1,02

2. Nombre d'abonnements en 2022 - par commune et par réseau

COMMUNES	B.S. EST	B.S. OUEST (en partie) ET VASSELIN	M.S. EST	M.S. OUEST	H.S.	SERVICE SERMERIEU	B.S. OUEST (en partie) ET SERVICE SALAGNON	H. SERVICE ST CHEF	SURPR. CESSIEU	SOLEYMIEU	TREPT			MORAS	ST MARCEL BEL ACCUEIL	ST HILAIRE/ VENERIEU	NOMBRE TOTAL ABONNEM.
											Communaux	Péron	Surpr. Goula				
LES AVENIERES V-T	158		83														241
CESSIEU					216				95								311
LA CHAPELLE DE LA TOUR			875														875
DOLOMIEU	1		1 480														1 481
FAVERGES DE LA TOUR			682														682
MONTCARRA			12	235	33												280
ROCHETOIRIN			330		162												492
RUY-MONTCEAU					586				4								590
SAINT-CHEF		26	19	978			546	111									1 680
ST JEAN DE SOUDAIN			422														422
ST SORLIN DE MORESTEL	135	7	144				14										300
SALAGNON							578	60									638
SERMERIEU			17			583	189	29									818
SOLEYMIEU						1				446							447
LA TOUR DU PIN			433														433
TREPT											331	686	15				1 032
VASSELIN		192	33														225
VEZERONCE-CURTIN	82		8				947										1 037
VIGNIEU		7	110				358	4									479
MORAS													247				247
ST HILAIRE DE BRENS																281	281
ST MARCEL BEL ACCUEIL														702			702
VENERIEU																397	397
TOTAL	376	232	4 648	1 213	997	584	2 632	204	99	446	331	686	15	247	702	678	14 090

3. **Branchements domestiques / Non Domestiques** (Voir précisions page 20 sur les deux types d'abonnement)

A.E.P. : NOMBRE D'ABONNEMENTS & M3 FACTURES EN EAU POUR 2022 PAR TYPE D'ABONNEMENT ET PAR RESEAU

TYPE D'ABONNEMENT	B.S. EST	B.S. OUEST (en partie)		M.S. EST	M.S. OUEST	H. S.	SERVICE Sermerieu	B.S. OUEST (en partie)		H. SERV. ST CHEF	SURPR. CESSIEU	SOLEYMIEU	TREPT			SOUS-TOTAL SIEDM	MORAS	ST HILAIRE DE BRENS/VENERIEU	ST MARCEL BEL ACCUEIL	TOTAL ABONNEM. & M3
		ET VASSELIN	ET SALAGNON					Communaux	Péron				S. Goula							
DOMESTIQUE	ASST. COLLECTIF	250	159	2 287	751	206	311	1 633	3	0	372	252	626	8	6 858	131	486	270	7 745	
	M3	23 471	11 364	207 186	71 999	18 628	22 290	164 621	366	0	32 420	21 752	49 726	627	624 450	10 370	47 544	22 436	704 800	
	Avec A.N.C.	122	84	2 228	438	765	264	972	187	94	64	72	50	4	5 344	107	186	417	6 054	
	M3	12 909	8 404	309 048	49 855	80 651	25 489	95 084	17 866	11 118	9 727	25 038	3 376	644	649 209	62 979	20 057	43 813	776 058	
SOUS-TOTAL	Nb	372	243	4 515	1 189	971	575	2 605	190	94	436	324	676	12	12 202	238	672	687	13 799	
	M3	36 380	19 768	516 234	121 854	99 279	47 779	259 705	18 232	11 118	42 147	46 790	53 102	1 271	1 273 659	73 349	67 601	66 249	1 480 858	
PARC	4	6	116	24	26	9	27	14	5	10	7	10	3	261	9	6	15	291		
M3	4 891	391	23 925	3 769	654	2 750	0	200	120	997	318	2 975	2 229	43 219	3 337	3 620	1 367	51 543		
TOTAL	376	249	4 631	1 213	997	584	2 632	204	99	446	331	686	15	12 463	247	678	702	14 090		

Evolution 2021/2022 : - du total des Abonnements : +1.02 %

-Des volumes facturés : - 5.11%

E. Les volumes distribués**1) Volumes en m3 facturés en 2022 en eau aux abonnés par commune et par type d'abonnement :**

COMMUNES	DOMESTIQUE		PARC	TOTAL
	ASST collectif	A.N.C.		
LES A VENIERES VEYRINS-THUELLIN	14 393	10 125		24 518
CESSIEU	0	31 911	155	32 066
LA CHAPELLE DE LA TOUR	29 394	52 678	5 933	88 005
DOLOMIEU	64 102	67 394	4 034	135 530
FAVERGES DE LA TOUR	29 356	60 772	897	91 025
MONTCARRA	18 864	5 645	403	24 912
ROCHETOIRIN	27 460	14 534	4 315	46 309
RUY-MONTCEAU*	7 042	54 400	337	61 779
SAINT CHEF	82 676	94 298	1 068	178 042
ST JEAN DE SOUDAIN	23 727	12 074	4 681	40 482
ST SORLIN DE MORESTEL	7 339	16 958	7 639	31 936
SALAGNON	36 313	24 396	1	60 710
SERMERIEU	29 868	39 657	2 826	72 351
SOLEYMIEU	32 435	9 727	997	43 159
LA TOUR DU PIN	35 384	71 942	425	107 751
TREPT	72 105	29 058	5 527	106 690
VASSELIN	10 456	7 836	111	18 403
VEZERONCE-CURTIN	78 245	27 588	2 459	108 292
VIGNIEU	25 291	18 216	1 411	44 918
SOUS-TOTAL SIEDM	624 450	649 209	43 219	1 316 878
MORAS	10 370	62 979	3 337	76 686
ST MARCEL BEL ACCUEIL	22 436	43 813	1 367	67 616
ST HILAIRE DE BRENS	23 988	3 802	60	27 850
VENERIEU	23 556	16 255	3 560	43 371
SOUS-TOTAL SIE LAC DE MORAS	80 350	126 849	8 324	215 523
TOTAL	704 800	776 058	51 543	1 532 401

2) dont les Volumes facturés suivants :

- vente en gros à la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (Chatanay) :	65.085 m3
- vente à la SEMIDAO (« Chanas » à St SAVIN) :	1.249m3
-Vente à la CC Les Vals du Dauphiné pour des abonnés de St Clair de la Tour / Chatanay :	286 m3
- Vente au Syndicat des Eaux des Abrets pour les abonnés du secteur du Vion à St Clair de la Tour :	24.922 m3
Vente en gros secteur SIEDM	91.542 m3

-vente à la CC des Balcons du Dauphiné
 pour la commune de Veyssillieu 51.931 m3

Vente en gros secteur SIE Lac de Moras 51.931 m3

3) Evolution des volumes facturés

Les volumes facturés sont en baisse de 5.11% par rapport à la période 2020-2021. Baisse à relativiser, en effet, en 2019-2020, relève COVID, surconsommation générale à cause des périodes de confinement mais ce sont les abonnés qui ont relevé et certains ont eu CAP car ils n'ont pas retourné leur relevé, la surconsommation s'est donc partiellement reportée en 2020-2021.

4) Volumes non facturés :

Secteur SIEDM

- fuites constatées (réductions faites aux abonnés) :	=	21.708 m3
- Manœuvres des pompiers →70 M3 X 12 mois X 19 communes	≡	15.960 m3
- Vidange et nettoyage des réservoirs (= vol. total des réservoirs)	≡	10.450 m3
- Passages aux trop-pleins dus à la défaillance d'automatismes	≡	<u>2.000 m3</u>
		50.118 m3

Volumes non facturés secteur SIEDM en 2021 → 78.652 m3

Secteur SIE du Lac de Moras

- fuites constatées (réductions faites aux abonnés) :	=	4.173 m3
- Manœuvres des pompiers →70 M3 X 12 mois X 4 communes	≡	3.360 m3
- Vidange et nettoyage des réservoirs (= vol. total des réservoirs)	≡	860 m3
- Passages aux trop-pleins dus à la défaillance d'automatismes	≡	<u>165 m3</u>
		8.558 m3

Volumes non facturés secteur SIE du Lac de Moras en 2021 → 6.172 m3

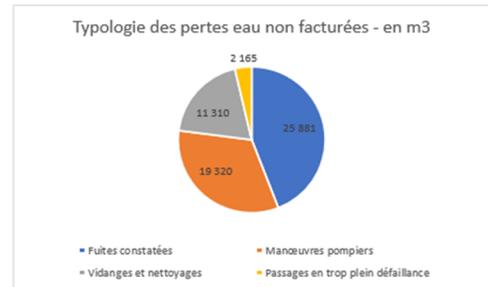
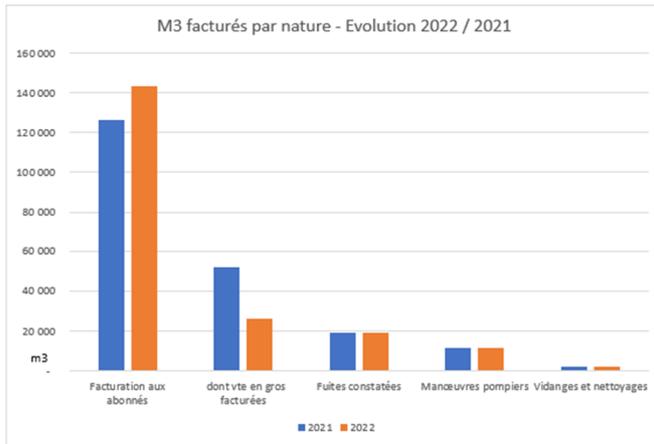
TOTAL des m3 consommés*	:	
Secteur SIEDM		1.366.996 m3
Secteur SIE LAC DE MORAS		224.081 m3

*soit volumes facturés, y compris ventes en gros, auxquels s'ajoutent les volumes non facturés constatés ou estimés (volumes de services).

A ce chiffre, il y aurait lieu d'ajouter les consommations

- des bornes fontaines installées dans les communes,
- des volumes prélevés au poteau d'incendie par les différentes entreprises ayant des besoins d'eau (entreprises de nettoyage, entretien des voiries, réfection des chaussées, etc.).
- des vols d'eau (prélèvements non autorisés aux poteaux d'incendie, compteurs tournés...)

en m3	Facturation abonnés secteur SIEDM	Facturation abonnés secteur Ex Moras	Facturation VDD Chatanay	Facturation VDD St Clair	Facturation SEMIDAO St Savin	Facturation SEA St Clair Le Vion	Facturation BDD Veysillieu	Non fact. Fuites constatées	Non fact. Manœuvres pompiers	Non fact. Vidange nettoyage réservoirs	Non fact. Passage en trop plein	Année 2021	Année 2022	Evol/ 2022/2021
Facturation aux abonnés	1 316 878	215 523										1 628 593	1 532 401	-6,3%
<i>dont vte en gros facturées</i>			65 085	286	1 249	24 922	51 931					126 454	143 473	11,9%
Fuites constatées								25 881				52 029	25 881	-101,0%
Manœuvres pompiers									19 320			19 320	19 320	0,0%
Vidanges et nettoyages										11 310		11 310	11 310	0,0%
Passages en trop plein défaillance											2 165	2 165	2 165	0,0%
												1 713 417	1 591 077	-7,7%



F. Le Réseau

Suite à la mise à jour de nos données sur le SIG QGIS, le linéaire de réseau a été corrigé à la baisse.

Le linéaire de réseau est de 522 kms pour 466 kms pour le territoire SIEDM et 56 kms pour le territoire Lac de MORAS.

A. Les modalités de tarification

1. Le type de tarification

La facturation de l'eau assurée par le Syndicat est du type BINOME. Elle est composée d'une partie fixe et d'une partie proportionnelle, comprenant les éléments suivants :

- Partie fixe :
 - o L'abonnement annuel
- Partie proportionnelle :
 - o La facturation des m³ consommés,
 - o La redevance de lutte contre la pollution (dont les montants sont intégralement reversés à l'Agence de l'Eau, qui nous fait part du tarif à appliquer)

La TVA est appliquée au taux de 5.5%.

2. Modalités

Nous proposons les deux catégories d'abonnement suivantes :

- **Domestique** : il compose la grosse majorité de nos abonnements.
- **Parc** : cet abonnement est réservé à un terrain dénué de toute construction (pré avec abreuvoir pour les bêtes ou jardin) ou aux bâtiments destinés à l'élevage. Il est exempté de la redevance pour lutte contre la pollution. Son montant est identique à celui de l'abonnement domestique.

3. Les catégories de tarifs du 01/01/2022 au 31/12/2022 (parc et domestique)

Le SIEDM et le SIE du Lac de Moras avaient des niveaux de tarifs très différents en 2019. Le nouveau Comité Syndical, dans sa séance du 29 janvier 2020, a décidé de différencier les tarifs de chaque secteur pour aller vers une convergence tarifaire à l'horizon 2023. Les tarifs à appliquer à compter du 01/01/2022 ont été votés le 17 décembre 2021.

Tarifs H.T.	Territoire SIEDM	Territoire SIE Lac de Moras	Taux de T.V.A.
Part fixe : Abonnement EAU domestique	79.85	73.50	5.5%
Part fixe : Abonnement EAU dit « Parc »	79.85	73.50	5.5%

4. Les modalités d'évolution et de révision

Le Comité Syndical vote les tarifs à l'année civile. Chaque année, le Comité Syndical décide des tarifs pour l'année suivante.

Cette délibération intervient obligatoirement avant le 1^{er} janvier de l'année suivante, un tarif ne pouvant être rétroactif. Cette délibération est adressée au contrôle de légalité en Préfecture et affichée au Syndicat. Elle est également transmise à chaque collectivité adhérente et aux communes du territoire.

Pour l'exercice 2022, la période de facturation allait du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 et la période de consommation était comprise entre les deux relevés de compteur de 2021 et de 2022. Pour l'année 2021, la délibération de notre Comité Syndical a été prise en séance du 11 décembre 2020. Pour l'année 2022, elle a été prise en séance du 17 décembre 2021. La période de facturation s'étend sur ces deux périodes de tarifications.

5. Les autres prestations (Branchements, etc...)

Par délibération du 17/12/2021, notre Comité a défini également les bordereaux de prix et les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 par notre Syndicat en ce qui concerne les interventions et les travaux effectués par nos agents et facturés aux usagers.

SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE ET DES COLLINES DU CATELAN						
TRAVAUX DE BRANCHEMENTS "EAU POTABLE" ET "ASSAINISSEMENT"						
PROPOSITION						
BORDEREAU DE PRIX HORS TAXE EN EUROS A COMPTER DU 1er JANVIER 2022						
Chap.	Désignation	Unité	Tarif 2020	Tarif 2021	Proposition Tarif 2022	Variation%
1	PREPARATION DE CHANTIER - RECOLEMENTS - DIVERS					
1.1	Ouverture de chantier (DICT, autorisation de voirie,...)	Forf.	-	40,00	40,00	
1.2	Signalisation pour chantier sous voie communale	Forf.	-	120,00	120,00	
1.3	Signalisation pour chantier sous route départementale	Forf.	-	300,00	300,00	
1.4	Location de feux tricolores	la journée	81,40	81,40	81,40	
1.5	Droit de réouverture	u	25,56	25,56	25,56	
1.6	Contrôle de poteau incendie	u	20,00	20,00	20,00	
1.7	Recolement	Forf.	-	80,00	80,00	
2	MAIN D'ŒUVRE - TERRASSEMENT - REMBLAIEMENT					
2.1	. MAIN D'ŒUVRE ET DEPLACEMENT (1 agent)	h	40,00	40,00	40,00	
2.2	. MAIN D'ŒUVRE ET DEPLACEMENT (2 agents)	h	80,00	80,00	80,00	
2.3	. CAMION (l'heure)	h	71,50	71,50	71,50	
2.4	. TRACTO	h	71,50	71,50	71,50	
2.5	. TRACTO BRISE ROCHE	j	825,00	825,00	825,00	
2.6	. COMPRESSEUR	h	29,00	29,00	29,00	
2.7	. INTERVENTION	u	33,15	33,15	33,15	
2.8	. INTERVENTION LE SAMEDI	u	39,25	39,25	39,25	
2.9	. INTERVENTION LE DIMANCHE/ NUIT / JOUR FERIE	u	58,10	58,10	58,10	
2.10	. EVACUATION DES DEBLAI (le m3)	m³	10,50	10,50	10,50	
2.11	. DECOUPE DE CHAUSSEE EN ENROBES A CHAUD	ml	16,50	16,50	16,50	
2.12	. DEMOLITION DE CHAUSSEE EN ENROBES A CHAUD	m²	16,50	16,50	16,50	
2.13	. DEMOLITION DE CHAUSSEE BI-COUCHE Y COMPRIS DECOUPE	m²	16,50	16,50	16,50	
2.14	. TRANCHEE AEP (y compris remblaiement pour canalisation jusqu'à 80 mm)	ml	19,00	19,00	19,00	
2.15	. TRANCHEE AEP (y compris remblaiement pour canalisation au-delà de 80 mm)	ml	19,00	19,00	19,00	
2.16	. TRANCHEE ORDINAIRE (jusqu'à 1,30 m profondeur)	ml	33,00	33,00	33,00	
2.17	. PLUS-VALUE POUR SURPROFONDEUR DE TRANCHEE (au-delà de 1,30 m profondeur)	dm/ml	7,70	7,70	7,70	
2.18	. PLUS-VALUE POUR CROISEMENT CABLES OU TUYAUX	u	44,00	44,00	44,00	
2.19	. PLUS-VALUE POUR LONGEMENT DE CONDUITE à - 0,50 m	ml	22,00	22,00	22,00	
2.20	. TRANCHEE ASST JUSQU'À 5 ML (y compris remblaiement, Tuyaux PVC Ø160, jusqu'à 1,30 m de profondeur)	Forf	540,00	540,00	540,00	
2.21	. PLUS-VALUE POUR TRANCHEE ASST AU DELA DE 5 ML	ml	57,20	57,20	57,20	
2.22	. PLUS-VALUE POUR TRANCHEE PAR DEMI-CHAUSSEE SOUS RD	Forf	503,00	503,00	503,00	
2.23	. BLINDAGE DE TRANCHEE AVEC LE BOUCLIER	m²	6,50	6,50	6,50	
2.24	. PERCEMENT PAR CAROTTAGE DE REGARD EXISTANT	u	253,00	253,00	253,00	
2.25	. PLUS-VALUE POUR TERRAIN ROCHEUX NE NECESSITANT PAS L'EMPLOI DE B.R.H.	Forf	22,00	22,00	22,00	
2.26	. TERRASSEMENT A LA MAIN	m³	57,00	57,00	57,00	
2.27	. SABLE (pour lit de pose et enrobage - le m³ compacté)	m³	35,20	36,96	36,96	
2.28	. GRAVELETTE	m³	35,20	36,96	36,96	
2.29	. TOUT VENANT (remblai - le m³ compacté)	m³	24,20	25,41	25,41	
2.30	. GRAVE CIMENT	m³	165,00	165,00	165,00	
2.31	. AUTOCOMPACTANT	m³	187,00	187,00	187,00	
2.35	. 1 BOUCHON, 1 BUTEE	u	24,00	24,00	24,00	
2.36	. PERCEE DE MUR (le dm)	dm	8,80	8,80	8,80	

3	FONTAINERIE - ROBINETTERIE - REGARDS COMPTEUR - CANALISATIONS PRESSION					
3.1	. ECHANGE STANDARD COMPTEUR (15 mm)	u	51,00	51,00	51,00	
3.2	. ECHANGE STANDARD COMPTEUR (20 mm)	u	59,00	59,00	59,00	
3.3	. ECHANGE STANDARD COMPTEUR (30 mm)	u	155,00	155,00	155,00	
3.4	. FOURREAU PVC 100 mm/11,30 (le m.)	ml	4,00	4,00	4,00	
3.7	. PRISE EN CHARGE - 15 MM	u	179,30	179,30	188,27	5,00%
3.8	. PRISE EN CHARGE - 20 MM	u	182,60	182,60	191,73	5,00%
3.9	. PRISE EN CHARGE - 32 MM	u	223,30	223,30	234,47	5,00%
3.10	. PRISE EN CHARGE - 40 MM	u	275,00	275,00	288,75	5,00%
3.11	. TABERNACLE BETON	u	13,70	13,70	14,11	3,00%
3.12	. CLOCHE DE VANNE	u	13,00	13,00	13,39	3,00%
3.13	. TETE DE BOUCHE A CLE REHAUSSABLE	u	67,01	67,01	73,71	10,00%
3.14	. ALLONGE COLLERETTE FONTE	u	30,80	37,90	41,89	10,00%
3.15	. RACCORD 20/27	ml	8,00	9,15	9,88	8,00%
3.16	. RACCORD 26/34	ml	12,00	18,20	19,66	8,00%
3.17	. RACCORD 33/42	ml	15,00	24,15	26,08	8,00%
3.18	. RACCORD 40/49	ml	25,00	32,25	34,83	8,00%
3.19	. NOURRICE LAITON" TYPE LHENRY" (le départ)	le départ	21,45	21,45	23,17	8,00%
3.20	. DEPART "TYPE HUOT" POUR DEPART Ø 40 mm	u	39,60	39,60	42,77	8,00%
3.21	. TE LAITON 26/34 mm	u	13,20	13,83	14,94	8,00%
3.22	. REGARD SUR COMPTEUR	u	249,70	249,70	262,19	5,00%
3.23	. REHAUSSE DE REGARD COMPTEUR	u	77,00	77,00	80,85	5,00%
3.26	. REGARD DIAM. 800 AVEC TAMPON FONTE	u	260,00	299,00	313,95	5,00%
3.27	. REGARD DIAM. 1000	u	320,00	347,00	364,35	5,00%
3.28	. REGARD CARRE 800 X 800 AVEC TAMPON FONTE	u	378,40	385,35	404,62	5,00%
3.29	. REGARD CARRE 1000 X 1000 AVEC TAMPON FONTE	u	516,00	516,00	541,80	5,00%
3.30	. REGARD CARRE 1200 X 1200 AVEC TAMPON FONTE	u	665,00	669,00	702,45	5,00%
3.31	. REGARD CARRE 1500 X 1500 AVEC TAMPON FONTE	u	1 134,10	1 134,10	1 190,81	5,00%
3.32	. ROBINET ET TE PURGEUR de 25 mm	u	44,00	48,60	52,49	8,00%
3.33	. ROBINET ET TE PURGEUR de 32 mm	u	74,80	78,85	85,16	8,00%
3.34	. 1 SCCELLEMENT ET CONSOLE	u	10,00	10,00	10,00	
3.35	. TUYAUX P.E.H.D. (fure sans pose) 15.4/20	ml	3,00	3,00	3,75	25,00%
3.36	. " " 19.4/25	ml	4,00	4,00	5,00	25,00%
3.37	. " " 24.8/32	ml	5,00	5,00	6,25	25,00%
3.38	. " " 31 /40	ml	8,00	8,00	10,00	25,00%
3.39	. " " 38.8/50	ml	12,00	12,00	15,00	25,00%
3.40	. " " 53.6/63	ml	13,00	13,00	16,25	25,00%
3.41	. " " 64 / 75	ml	14,00	14,00	17,50	25,00%
3.42	. " " 76.8/90	ml	15,00	15,00	18,75	25,00%
3.43	. " " 106.6/125	ml	22,00	22,00	27,50	25,00%
3.54	. KIT COMPOSITE COFFRE PI	u	550,00	550,00	550,00	
3.55	. BOUCHON OBTURATEUR DE 65 mm	u	30,00	30,00	32,40	8,00%
3.56	. BOUCHON OBTURATEUR DE 100 mm	u	35,00	35,00	37,80	8,00%
3.57	. 1 BUTEE DN>60mm	u	247,50	247,50	267,30	8,00%
4	REGARDS DE VISITE ET DE BRANCHEMENT - CANALISATIONS GRAVITAIRES					
	. BOITE DE BRANCHEMENT PVC Ø315 A UN DEPART (y compris tampon hydraulique fonte)	u	426,00	426,00	447,30	5,00%
	. BOITE DE BRANCHEMENT PVC Ø315 MULTI- DEPARTS	u	517,00	517,00	542,85	5,00%
	. PLUS-VALUE POUR REHAUSSE BOITE DE BRANCHEMENT	dm	13,50	13,50	14,18	5,00%
	. TABOURET 40/40 BETON (y compris tampon hydraulique fonte)	u	363,00	363,00	381,15	5,00%
	. CONFECTION D'UN TABOURET BORGNE	u	275,00	275,00	288,75	5,00%
	. CULOTTE DE RACCORDEMENT EN PVC 200/200 mm (y compris réduction et découpe du collecteur)	u	231,00	231,00	265,65	15,00%
	. TE ORIENTABLE EN FONTE 300 /150 mm (y compris découpe du collecteur)	u	462,00	462,00	508,20	10,00%
	. TE ORIENTABLE EN FONTE 200 /150 mm (y compris découpe du collecteur)	u	385,00	385,00	423,50	10,00%
	. CULOTTE DE RACCORDEMENT EN GRES 200/150 mm (y compris adaptateur et découpe du collecteur)	u	286,00	286,00	286,00	
	. REGARD DIAM. 800 AVEC TAMPON TOUTES CHARGES 400kN	u	796,40	796,40	836,22	5,00%
	. REGARD DIAM. 1000 AVEC TAMPON TOUTES CHARGES 400kN	u	895,40	895,40	940,17	5,00%
	. PLUS-VALUE POUR REHAUSSE DE REGARD AU DELA DE 1.30 m	dm	49,50	49,50	51,98	5,00%
5	REFECTIONS					

5.1	REFECTION CHAUSSEE A L'EMULSION BITUME (bi-couche)	m	14,50	14,50	15,95	10,00%
5.2	REFECTION CHAUSSEE EN MATERIAUX ENROBES A FROID	m ²	32,00	32,00	35,20	10,00%
5.3	REFECTION CHAUSSEE EN MATERIAUX ENROBES A CHAUD	m ²	42,00	72,40	79,64	10,00%
5.4	REFECTION CONCASSE 0/25	m ²	8,00	8,00	8,00	
5.5	DEPOSE ET REPOSE DE PAVES	m ²	215,00	215,00	215,00	

B. La facture d'eau

1. Les éléments relatifs au prix du m3 d'eau (D102.0) :

Tarifs H.T.	Territoire SIEDM	Territoire SIE Lac de Moras	Taux de T.V.A.
Part variable EAU : le m3	1.23	1.20	5.5%
Redevance pollution domestique : le m3 (reversée à l'Agence de l'Eau)	0.28	0.28	5.5%

2. la facture d'eau : présentation de quittances d'eau calculées avec les prix pratiqués :

- a) du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022
- b) du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

a) QUITTANCE ANNUELLE AVEC PRIX DU 01/01/2022 AU 31/12/2022 **SECTEUR SIEDM**

pour une consommation de 120 m3

	M3 CONSOMMES	PRIX UNITAIRE	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
- ABONNEMENT DOMESTIQUE			79,85	4,39	84,24
- CONSOMMATION EAU y compris la redevance « prélèvement d'eau » reversée à l'Agence de l'Eau	120	1,23	147,60	8,12	155,72
- REDEVANCE « LUTTE CONTRE LA POLLUTION »	120	0,28	33,60	1,85	35,45
TOTAUX		1,51	261,05	14,36	275,41

Soit un prix moyen TTC pour l'utilisation de l'eau de : (275,41 €) soit **2,30 €/m3** (abonné sans assainissement)
120 m3
Soit 0,00230 €/litre TTC



SECTEUR SIE LAC DE MORAS

pour une consommation de 120 m3

	M3 CONSOMMES	PRIX UNITAIRE	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
- ABONNEMENT DOMESTIQUE			73,50	4,04	77,54
- CONSOMMATION EAU y compris la redevance « prélèvement d'eau » reversée à l'Agence de l'Eau	120	1,20	144,00	7,92	151,92
- REDEVANCE « LUTTE CONTRE LA POLLUTION »	120	0,28	33,60	1,85	35,45
TOTAUX		1,48	251,10	13,81	264,91

Soit un prix moyen TTC pour l'utilisation de l'eau de : **(264,91 €)** soit **2,21 €/m3** (abonné sans assainissement)
 120 m3
 Soit **0,00221 €/litre TTC**

b) QUITTANCE ANNUELLE AVEC PRIX DU 1/1/2023 AU 31/12/2023

Depuis le 1^{er} janvier 2023, TARIF UNIQUE POUR TOUT LE TERRITOIRE

pour une consommation de 120 m3

	M3 CONSOMMES	PRIX UNITAIRE	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
- ABONNEMENT DOMESTIQUE			92,63	5,09	97,72
- CONSOMMATION EAU y compris la redevance « prélèvement d'eau » reversée à l'Agence de l'Eau	120	1,43	171,60	9,44	181,04
- REDEVANCE « LUTTE CONTRE LA POLLUTION »	120	0,28	33,60	1,85	35,45
TOTAUX		1,71	297,83	16,38	314,21

Soit un prix moyen TTC pour l'utilisation de l'eau de : **(314,21 €)** soit **2,62 €/m3** (abonné sans assainissement)
 120 m3
 Soit **0,00262 €/litre TTC**

- Le Comité du Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan, dans sa séance du 16/12/2022, a fixé les tarifs de l'eau applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

- La taxe de prélèvement fixée par l'Agence de l'Eau, concernée dans les nappes ou sources, est incluse dans le prix de l'eau (soit 0,0466 €/m³ prélevés pour 2022 et 2023).
- Redevance « Lutte contre la Pollution » (rappel)
La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (L.E.M.A.) N° 2006-1772 du 30/12/2006 a instauré cette redevance, applicable à compter du 1^{er} janvier 2008 et qui s'est substituée à l'ancienne « contrevalet » de la redevance de pollution domestique.
Cette redevance est désormais perçue dans toutes les communes, quelle que soit leur population.
Le montant de base est décidé par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, après avis conforme du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée et du Comité de Bassin de Corse.
Il est de 0,28 €/m³ pour toutes les communes pour les factures émises en 2022 et en 2023.

C. Les recettes du service

Recettes d'exploitation (montant HT)	Exercice 2021	Exercice 2022
1) Recettes de la vente d'eau aux abonnés: recettes comprenant les redevances d'eau et d'assainissement. Les redevances assainissement sont encaissées sur le budget eau puis reversée au budget assainissement.	3 507 675,65 €	2 882 478,12 €
2) Recettes d'exploitation autres que celles de la facturation directe aux abonnés		
Ventes d'eau en gros dont:	104 914,10 €	112 161,07 €
<i>Cté de communes des VDD (alim. ZAC Chatanay, St Clair)</i>	73 812,60 €	80 100,11 €
<i>Lyonnaise des Eaux (alim. secteur St Savin)</i>	541,29 €	1 529,74 €
<i>Syndicat des Abrets (alim. St Clair, La Bâtie..)</i>	31 101,50 €	30 531,22 €
Travaux effectués par le Service et facturés aux clients (y compris part assainissement reversée au budget assainissement)	405 835,09 €	364 951,56 €
Remboursement des frais de personnel par le budget Assainissement	415 903,60 €	495 726,17 €
Produits divers remboursés par le Budget Assainissement (participation aux frais de fonctionnement)	212 819,69 €	267 797,70 €
Revenus des immeubles non affectés à des activités prof.	10 293,75 €	7 329,11 €
Remboursement par la Trésorerie Générale des frais d'affranchissement de factures	14 281,30 €	16 753,28 €
Sous total 2)	1 164 047,53 €	1 264 718,89 €
Total recettes d'exploitation	4 671 723,18 €	4 147 197,01 €

III. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A. La qualité des eaux distribuées

1. La surveillance de la qualité (Agence Régionale de Santé)

Le décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, le décret n° 2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine ainsi que l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine précisent le cadre dans lequel sont effectuées les analyses d'eau potable.

Le programme annuel d'analyses était décidé par les services de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (D.D.A.S.S.) puis, dans le cadre de la réorganisation des Services de l'Etat intervenue en 2010, la D.D.A.S.S. a été remplacée par l'A.R.S. (**Agence Régionale de Santé**) Rhône-Alpes.

• Chaque année, cet organisme édite des « Documents Qualité ». Auparavant annexés aux factures, ces documents sont, depuis 2018, consultables en ligne par les abonnés à l'adresse suivante :

https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map

• Les résultats des contrôles sanitaires réalisés sont mis à disposition du public, par commune et par réseau de distribution, sur le site du ministère de la santé, à l'adresse suivante :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

• L'Agence Régionale de Santé édite également **une fiche récapitulative des trois indicateurs** qui relèvent de sa compétence :

- Les paramètres physico-chimiques (P101.1),
- Les paramètres bactériologiques (P102.1),
- L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : l'A.R.S. renseigne cet indice jusqu'à la D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique). Il nous revient ensuite de compléter le tableau, selon le niveau d'avancement de la protection du captage.

Si tous les terrains concernés par un captage sont clos, achetés et bénéficient de la mise en place d'une procédure de suivi conforme à l'arrêté préfectoral, ce taux est de 100%.

Tous nos captages sont dans ce cas, sauf celui de TIRIE pour lequel nous n'avons pas encore l'arrêté de conformité (procédure en cours depuis 2000) et celui de Grand Marais.

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la **microbiologie** (P101.1)

Année	Nombre de Prélèvements	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité
2022	118	118	100%

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les **paramètres physico-chimiques** (P102.1)

Année	Nombre de Prélèvements	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité
2022	130	107	82,3%

Indicateur de protection de la ressource (P108.3)

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0% → Aucun action

20% → Etudes environnementale et hydrogéologique en cours

40% → Avis de l'hydrogéologue rendu

Renseigné par la Collectivité 50% → Dossier recevable déposé en Préfecture

60% → Arrêté préfectoral

Renseigné par la Collectivité 80% → Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100% → Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Captages	D.U.P. - Date	Etat de la procédure	Indice pour la ressource	Volume prélevé (m3)	Indice pondéré
Fontaine Laurent	14/10/1996	Procédure terminée	80%	223 653	178 922
Fuyssieux puits 1	11/10/1996	Procédure terminée	80%	167 875	134 300
Fuyssieux puits 2	11/10/1996	Procédure terminée	80%	167 876	134 301
Grand Marais		Procédure non poursuivie	40%	322 302	128 921
Moulin de Tirieu Nord		Procédure en cours	40%	33 345	13 338
Moulin de Tirieu Sud		Procédure en cours	40%	33 345	13 338
Pont Sicard F1	21/11/1984	Procédure terminée	80%	466 203	372 962
Pont Sicard F2	21/11/1984	Procédure terminée	80%	528 973	423 178
Sermerieu	14/10/1996	Procédure terminée	80%	40 615	32 492
Thuellin Puits 1	14/10/1996	Procédure terminée	80%	148 707	118 966
Thuellin Puits 2		Procédure terminée	80%	128 174	102 539
Thuellin Puits 3		Procédure terminée	80%	135 724	108 579

INDICATEUR PONDERE SUR LE VOLUME POUR LA COLLECTIVITE	73,5%
--	--------------

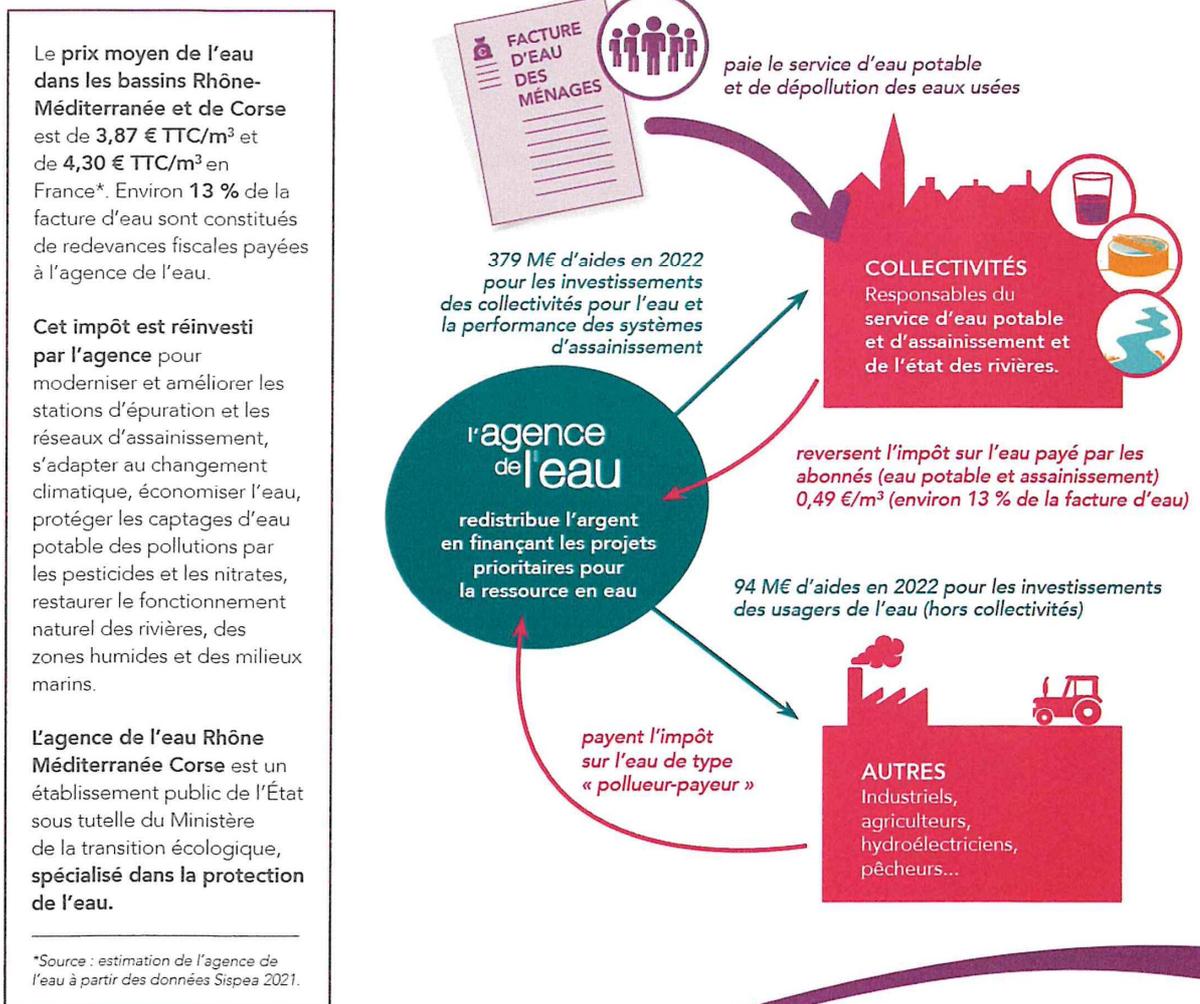
2. Les données 2022 de l'Agence de l'Eau Rhône

ÉDITION 2023

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.



**SAUVONS!
L'EAU!**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2022

51% des aides attribuées en 2022 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (47,3 millions €)

407 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 22,8 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 416 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (156,1 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

40 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 70 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 36 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (89,4 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 65,4 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions industrielles (21,5 millions €)

6 nouveaux territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

2 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions agricoles par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (6,6 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 30,6 millions € pour l'agriculture)

6 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.

30,6 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (70,5 millions €)

70,4 km de rivières restaurées et 75 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

5 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 465 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (3,67 millions €)

48 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

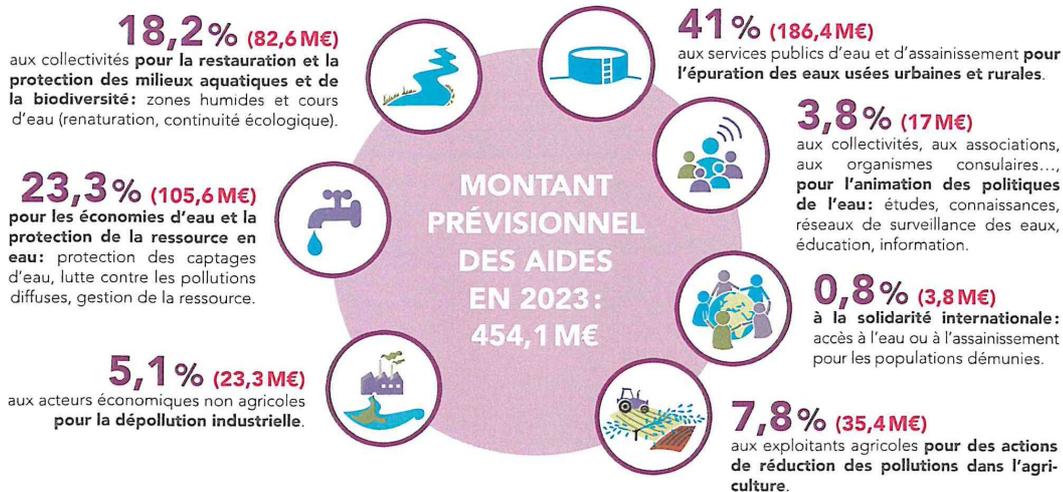
2023

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 13% de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances (sauf celle sur les pesticides), les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'utilisateurs de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

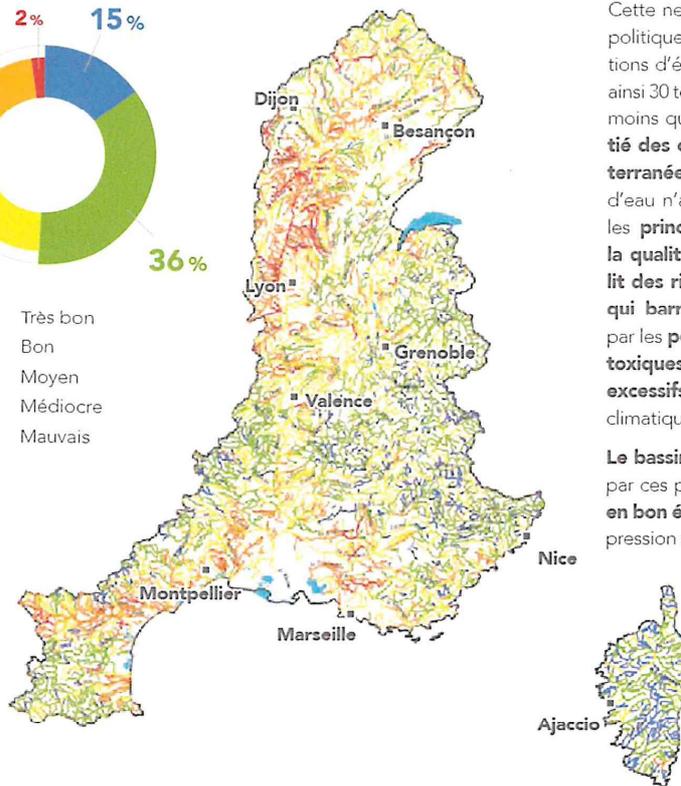
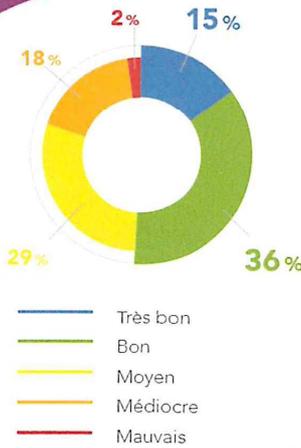


- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides correspond essentiellement au financement, par l'agence de l'eau, de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2023 s'élève à 99,2 M€.**

Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Données 2021



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. **La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

...bigbenug.fr - mars 2023

B. Connaissance et gestion patrimoniale (p103.2)

Cet indicateur a pour but d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et de suivre leur évolution, par le biais d'un système d'indices évoluant de 0 à 120, selon la réglementation au 31/12/2013.

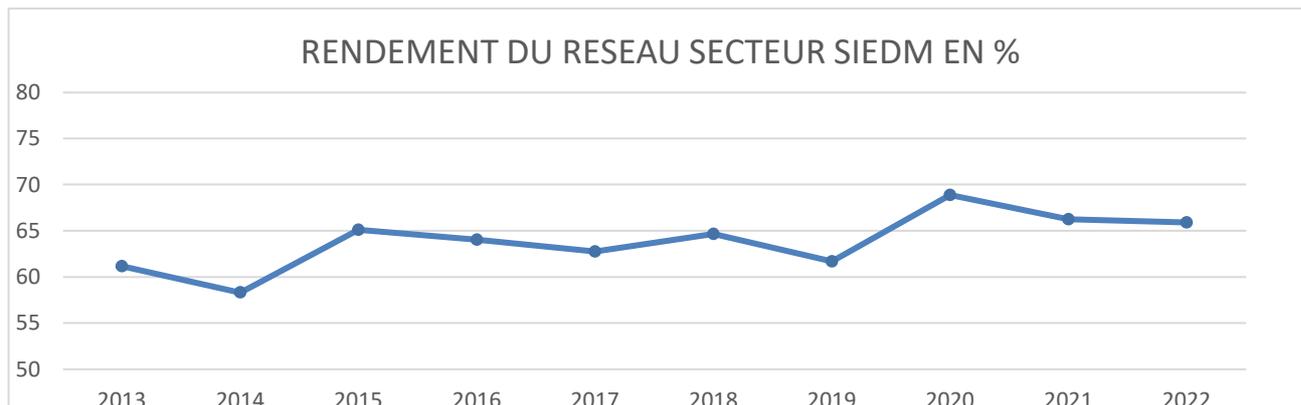
Actions à conduire	Note ou taux	Points maxi	Points obtenus
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (<i>ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir</i>) et des dispositifs de mesures.	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour du plan au moins annuelle pour les extensions, réhabilitations et renouvellement des réseaux. (<i>En l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée.</i>)	5	5	5
Total des points pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau		15	15
VP.238 Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques. (0 ou 1) (10 points acquis si VP 238 et VP 240 = 1 et VP 239 ≥ 50%)	1	10	10
VP.239 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	80 %	5	3
VP. 240 Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux. (<i>pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique</i>) (0 ou 1)	1		1
VP.241 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose.	80%	15	13
Total des points pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé		30	26
Localisation des ouvrages annexes (<i>vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...</i>) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux.	10	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existant sur les ouvrages de stockage et de distribution. (<i>En l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée.</i>)	10	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux.	10	10	10
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau, incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées.	10	10	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau. (<i>réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.</i>)	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (<i>programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans</i>)	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	5	5	5
TOTAL		120	116

C. Le rendement du réseau (P104.3)

Secteur SIEDM

Le rendement du réseau est de $\frac{1.366.996}{2.074.490}$ soit **65.90%** en 2022

Il est obtenu en faisant le **rapport** entre le total des volumes consommés (facturés ou non), augmentés de l'estimation des volumes consommés non comptés **d'une part** et les volumes produits **d'autre part** (x 100).



Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du Réseau en %	61,17	58,32	65,12	64,02	62,74	64,66	61,68	68,88	66,25	65,90

Secteur SIE du Lac de Moras

Le rendement du réseau est de $\frac{224.081}{322.302}$ soit **69.53 %** en 2022

Il est obtenu en faisant le **rapport** entre le total des volumes consommés (facturés ou non), augmentés de l'estimation des volumes consommés non comptés **d'une part** et les volumes produits **d'autre part** (x 100).

D. L'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître au km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de la distribution aux abonnés.

Cet indice s'exprime en m³/km/jour.

Il est calculé de la manière suivante : $\frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{volume comptabilisé}}{\text{Longueur du réseau (sans les branchements)} \times 365 \text{ ou } 366}$

Secteur SIEDM

Pour 2022, il est donc de : $\frac{1.982.948 - 1.247.044}{466 \times 365}$ soit : **4,33 m³/km/jour**

Le volume mis en distribution étant le volume produit - les volumes vendus

$$\bullet \quad 2.074.490 \text{ m}^3 - 91.542 \text{ m}^3 = 1.982.948 \text{ m}^3$$

et le volume comptabilisé étant la somme des volumes vendus aux abonnés + les dégrèvements pour fuite. (m³ comptés mais non facturés) soit : $(1.316.878 \text{ m}^3 - 91.542 \text{ m}^3) + 21.708 \text{ m}^3 = 1.247.044 \text{ m}^3$

Secteur SIE du Lac de Moras

Pour **2022**, il est donc de : $\frac{270.371 - 167.765}{56 \times 365}$ soit : **5,02 m³/km/jour**

Le volume mis en distribution étant le volume produit - les volumes vendus en gros, soit :

$$\bullet \quad 322.302 \text{ m}^3 - 51.931 \text{ m}^3 = 270.371 \text{ m}^3$$

et le volume comptabilisé étant la somme des volumes vendus aux abonnés + les dégrèvements pour fuite. (m³ comptés mais non facturés) soit : $((215.523 \text{ m}^3 - 51.931 \text{ m}^3) + 4.173 \text{ m}^3) = 167.765 \text{ m}^3$

E. L'indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître au km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés. Les volumes exportés ne sont pas comptabilisés.

Les pertes sont constituées, d'une part, des pertes apparentes (volume détourné sur le réseau, volume résultant des défauts de comptage) et, d'autre part, des pertes réelles (fuites sur les conduites de transfert, de distribution, fuites sur les branchements, fuites sur les réservoirs).

L'indice doit être calculé ainsi : $\frac{\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}}{\text{Longueur du réseau de desserte} \times 365}$

Secteur SIEDM

Soit : $\frac{1.982.948 \text{ m}^3 - 1.275.454 \text{ m}^3}{466 \times 365}$ soit : $\frac{707.494 \text{ m}^3}{466 \times 365}$ soit : **4,16 m³/km/jour**

Le volume consommé autorisé étant la somme du volume consommé issu des relevés de compteur, des volumes de service du réseau et des volumes non facturés estimés soit $(1.366.996 \text{ m}^3 - 91.542 \text{ m}^3)$.

Secteur SIE du Lac de Moras

Soit : $\frac{270.371 \text{ m}^3 - 172.150 \text{ m}^3}{56 \times 365}$ soit : $\frac{98.221 \text{ m}^3}{56 \times 365}$ soit : **4,81 m³/km/jour**

Le volume consommé autorisé étant la somme du volume consommé issu des relevés de compteur, des volumes de service du réseau et des volumes non facturés estimés soit $(224.081 \text{ m}^3 - 51.931 \text{ m}^3)$.

F. L'indice linéaire de consommation (VP.

Secteur SIEDM

L'Indice Linéaire de Consommation caractérise la « ruralité » du réseau :

$$\text{ILC} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{volume exporté}}{\text{Longueur du réseau} \times 365} = \frac{1.366.996 \text{ m}^3}{466 \times 365} = 8,04 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

IL Consommation	Type de réseau
ILC < 10	Rural
10 < ILC < 30	Semi-rural
ILC > 30	Urbain

Au regard de ce classement, le réseau du secteur SIEDM est considéré comme un **réseau rural**.

Tableau de caractérisation du fonctionnement des réseaux en fonction de leur Indice Linéaire de Perte
 Rappel ILP : **4,16 m³/km/jour**

Type de réseau	Réseaux ruraux	Réseaux semi-ruraux	Réseaux Urbains
Bon	< 1.5	< 3	< 7
Acceptable	< 2.5	< 5	< 10
Médiocre	<4	< 8	< 15
Mauvais	>4	>8	> 15

Secteur SIE du Lac de Moras

L'Indice Linéaire de Consommation caractérise la « ruralité » du réseau :

$$\text{ILC} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{volume exporté}}{\text{Longueur du réseau} \times 365} = \frac{224.081 \text{ m}^3}{56 \times 365} = 10,96 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

IL Consommation	Type de réseau
ILC < 10	Rural
10 < ILC < 30	Semi-rural
ILC > 30	Urbain

Au regard de ce classement, le réseau du secteur SIE du Lac de Moras est considéré comme un **réseau Semi-rural**.

Tableau de caractérisation du fonctionnement des réseaux en fonction de leur Indice Linéaire de Perte
 Rappel ILP : **4,81 m³/km/jour**

Type de réseau	Réseaux ruraux	Réseaux semi-ruraux	Réseaux Urbains
Bon	< 1.5	< 3	< 7
Acceptable	< 2.5	< 5	< 10
Médiocre	<4	< 8	< 15
Mauvais	>4	>8	> 15

G. Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Ce taux nécessite une traçabilité de renouvellement sur cinq ans.

Sur la totalité du territoire du SEPECC, il n'y a pas de données pour les années antérieures à 2020, ce taux ne peut pas être calculé.

Un taux peut être calculé, uniquement pour le secteur SIEDM.

Pour le rapport 2021, le linéaire à prendre en compte est la longueur cumulée du réseau de desserte renouvelé, remplacé à l'occasion de renforcement ou réhabilité dans la période 2017 à 2021.

Etat des réseaux renouvelés secteur SIEDM uniquement jusqu'en 2019 puis secteur SEPECC à compter de 2020

Année	Commune	Réseau	Linéaire en ml
2018	ST SORLIN DE MORESTEL	2 canatrasvée du village et antenne cimetièr	986
	DOLOMIEU	route de la scierie	272
	DOLOMIEU	chemin des violettes	718
	FAVERGES DE LA TOUR	Voie romaine	252
	SAINT CHEF	Carrefour la Goutelle	322
	SALAGNON	Place du souvenir	57
	TREPT	Route de Crémieu	505
	VEZERONCE-CURTIN	Rue du Cholard	450
	VEZERONCE-CURTIN	Route des alpes et rue des Fontainiers	460
2019	DOLOMIEU	Travaux coordonnés avec transit EU Dolomieu-Vézér	164
	DOLOMIEU	Route de Thuellin-Péroncière	564
	ST SORLIN DE MORESTEL	Travaux coordonnés avec transit EU Dolomieu-Vézér	716
	ST SORLIN DE MORESTEL	Travaux coordonnés avec transit EU Dolomieu-Vézér	1140
	VASSELIN	Travaux coordonnés avec mise en séparatif EU rue des forges et rue des étangs	607
	MONTCARRA	Travaux coordonnés avec mise en séparatif EU rue des fontainiers et rue du stade	237
	SOLEYMIEU	Chemin de la Roche	290
2020	MONTCARRA	Travaux coordonnés avec mise en séparatif EU chemin du Bidaud	225
	MONTCEAU	Chatonnay - Bourg de Montceau	1461
2021	LA CHAPELLE DE LA TOUR	Route du Var	992
	FAVERGES DE LA TOUR	Route des Bruyères	1923
	DOLOMIEU	Travaux coordonnés avec mise en séparatif (rue Pilatre de rozier)	364
	SERMERIEU	Rue Pierre Montin	116
	SAINT JEAN DE SOUDAIN	Rue du 19 mars 1962	265
	VEZERONCE-CURTIN	Travaux coordonnés avec mise en séparatif (hameau de curtin)	279
	ST HILAIRE DE BRENS	Rue des Ecoles	371
2022	TREPT	Renouvellement Miery en parrallèle interconexion Soleymieu-Sicard	462
	VEZERONCE-CURTIN	Route de Braille	2098
	MONTCEAU	Rue centrale	1240
	THUELLIN	Route du Dauphiné	545
	SERMERIEU	grande rue - rue d'Ossée- chemin d'Ossée	1220
TOTAL SECTEUR SIEDM			18930
TOTAL SEPECC			19301

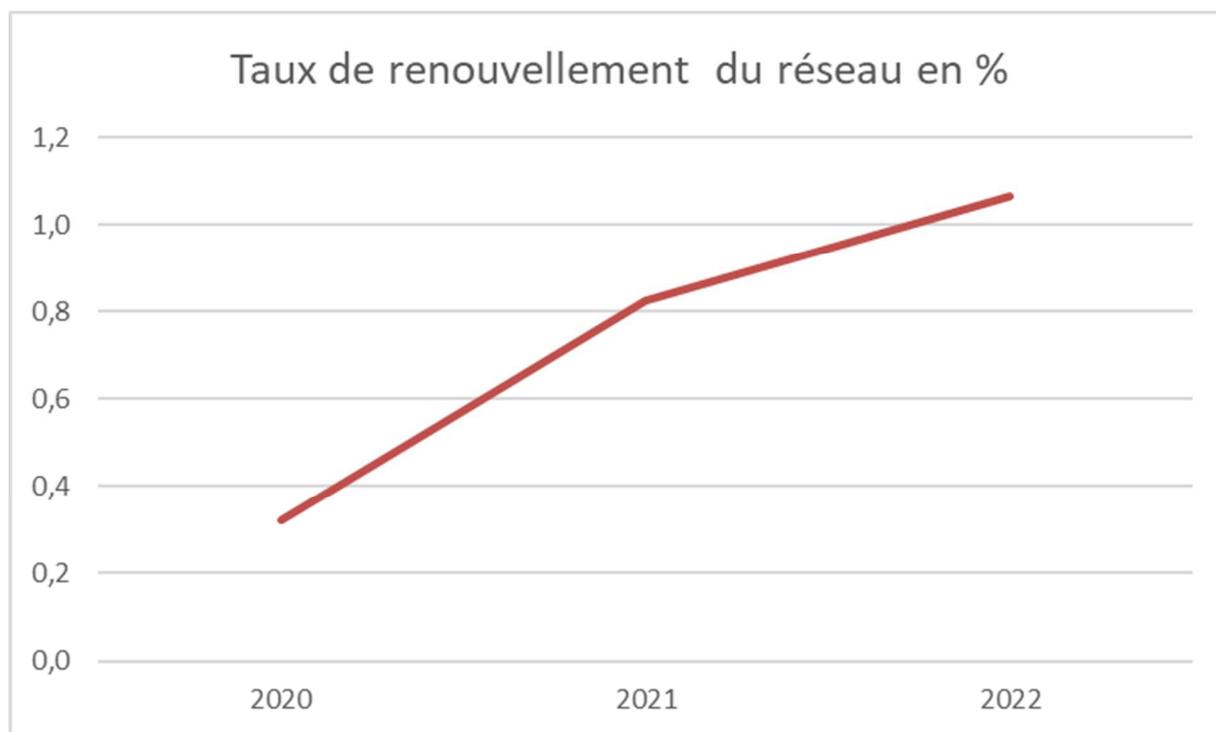
Calcul du taux de renouvellement secteur SEPECC:

Ce calcul n'est réalisé, pour l'instant, que sur les 3 dernières années.

Taux = $\frac{\text{longueur cumulée de canalisations renouvelées au cours des 3 dernières années}}{\text{Longueur du réseau de desserte au 31/12/2022}} \times 100$

$$\text{Taux} = \frac{(11\,561 / 3)}{522\,000 \text{ ml}} \times 100 = 0,7382 \%$$

Evolution du taux de renouvellement secteur SEPECC :



IV. LES INVESTISSEMENTS

A. EAU POTABLE

En 2022, les travaux d'investissement réalisés sur les ouvrages de production et de traitement sont les suivant :

- AMELIORATIONS RESEAUX & RENOUVELLEMENTS CANALISATIONS :

COMMUNES	NATURES DES TRAVAUX	MONTANT HT 2022
VEZERONCE	Rte de Braille et rue du Moulin	256 556.79 €
MONTCEAU	Rue Centrale	331 612.12 €
SERMERIEU	Grande Rue	268 918.83 €
DOLOMIEU	Rue du Champs de Mars, Octroi et Peillet	176 302.50 €
DOLOMIEU	Rue Pilatre du Rozier	4 342.05 €
VEYRINS THUPELLIN	Route du Dauphiné	176 589.48 €
CHAPELLE-DE-LA-TOUR	Chemin des Fontaines	215 144.33 €
SALAGON	Chemin les Joannans, chemin du Rapillard	25 263.03 €

- REAMÉNAGEMENT OUVRAGES DE STOCKAGE - INTERCONNEXION :

COMMUNES	NATURES DES TRAVAUX	MONTANT HT 2022
SALAGNON	Forage Pont Sicard	6 346.51 €
SALAGNON	Bâche Exhaure mission G2	3 870.00 €
TREPT	Missions et contrôle technique Station des 3 lacs	5 632.00 €
SERMERIEU	Captage	2 341.10 €
SOLEYMIEU	Interconnexion	517 347.84 €

- RÉALISATION / AMÉLIORATIONS RESEAUX ALIMENTATIONS :

COMMUNES	NATURES DES TRAVAUX	MONTANT HT 2022
VENERIEU	Diagnostic hydrogéologique captage Grand Marais	1 735.00 €

- ETUDES DIVERSES :

COMMUNES	NATURES DES TRAVAUX	MONTANT HT 2022
MONTCARRA	Etude aménagement locaux siège	4 950.00 €

TOTAL	1 996 951.58 €
------------------------	-----------------------

- RÉALISATION DE NOUVEAUX BRANCHEMENTS :

COMMUNES	NATURES DES TRAVAUX	MONTANT HT 2022
	Branchements neufs (trav. en régie 722)	263 921.78 €

B. Travaux de suppression des branchements en plomb

Une partie importante des branchements particuliers est en PVC rigide pour les réseaux ayant plus de 20 ans et en polyéthylène (PEHD) pour les branchements plus récents.

Sur le territoire de la commune de TREPT, quelques branchements en plomb subsistent et sont remplacés progressivement, à l'occasion de travaux de réfection de voirie communale.



C. L'endettement pluriannuel de 2022 à 2046 (P153.2)

L'état de la dette au 31 décembre 2022 est le suivant :

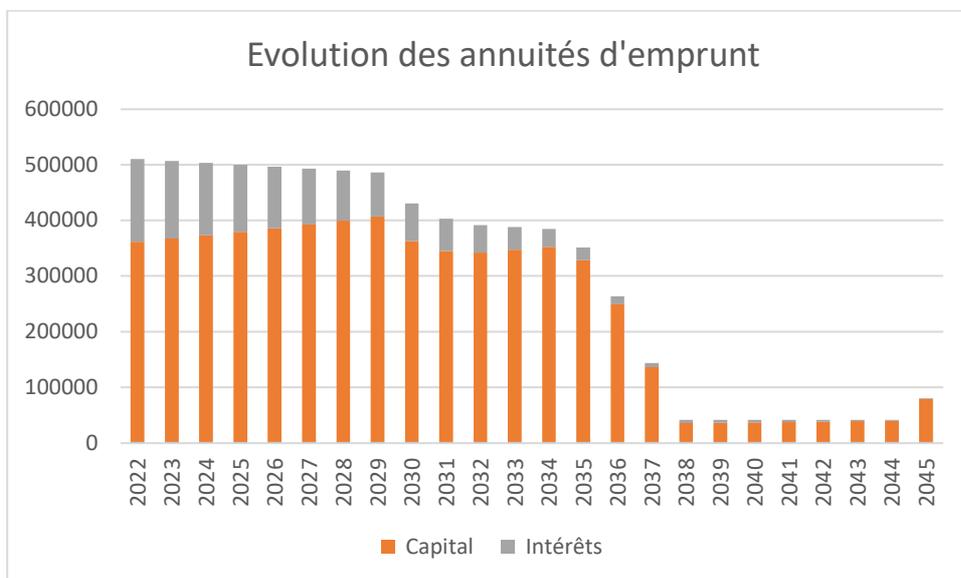
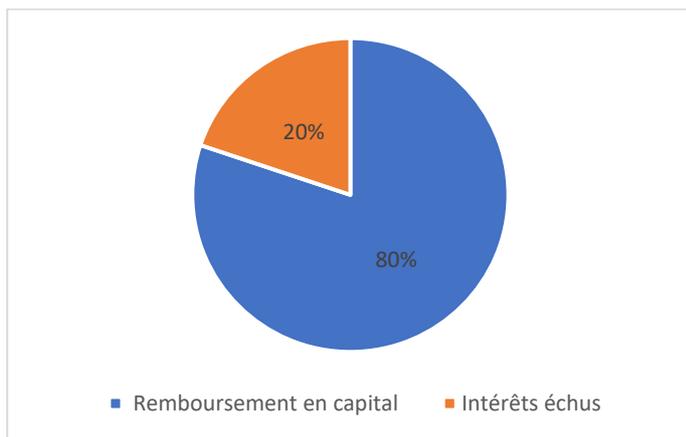
Dette en capital :

Emprunts en euros	5 824 500.37 €
Emprunts option de tirage sur ligne de trésorerie	0 €
TOTAL	5 824 500.37 €

Dette en annuités :

Remboursements en capital	328 454.91 €
Part intérêts	144 823.50 €
TOTAL	473 278.41 €

Date obtention	Code	Organisme prêteur	Désignation	Durée	Périodicité_re mboursement _capital	% Taux intérêts	Nature taux	N° contrat	Capital emprunté	Dette en capital au 01/01/2022	Remboursement en capital	Intérêt	Total annuité	Dette en capital au 31/12/2022	Intérêts courus non échus
05/04/2022	115	CAISSE D'EPARGNE	AEP 2022	25	annuelle	1,74	Fixe	277325G	800 000 €	800 000,00 €	- €	1 302,67 €	1 302,67 €	800 000,00 €	9 512,00 €
07/03/2019	114	CAISSE D'EPARGNE	AEP 2019	20	annuelle	1,63	Fixe	A0119032000	1 416 000 €	1 184 993,31 €	69 705,49 €	19 315,39 €	89 020,88 €	1 115 287,82 €	12 422,45 €
16/07/2018	113	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	AEP 2018	20	trimestrielle	1,73	Fixe	00003345260	830 000 €	695 125,00 €	41 500,00 €	11 756,43 €	53 256,43 €	653 625,00 €	31,41 €
18/09/2017	112	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPE	AEP 2017	20	annuelle	1,51	Fixe	00001463151	550 000 €	440 000,00 €	27 500,00 €	6 644,00 €	34 144,00 €	412 500,00 €	1 539,89 €
23/05/2016	111	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPE	AEP 2016	20	annuelle	1,64	Fixe	00001161979	720 000 €	540 000,00 €	36 000,00 €	8 856,00 €	44 856,00 €	504 000,00 €	4 821,60 €
23/03/2015	110	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPE	AEP 2015	20	annuelle	1,99	Fixe	00001020823	600 000 €	420 000,00 €	30 000,00 €	8 358,00 €	38 358,00 €	390 000,00 €	5 863,87 €
20/12/2011	109	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	AEP 2011	20	trimestrielle	5,01	Fixe	00001009988	400 000 €	253 554,82 €	19 439,41 €	12 341,67 €	31 781,08 €	234 115,41 €	2 020,03 €
09/12/2010	108	CAISSE D'EPARGNE	AEP 2010	20	annuelle	3,07	Fixe	8747817	771 000 €	404 795,44 €	39 732,06 €	12 599,82 €	52 331,88 €	365 063,38 €	189,39 €
10/09/2007	107	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRIC	AEP 2007	30	annuelle	4,92	Fixe	00000095445	1 230 000 €	864 187,35 €	36 767,06 €	42 518,02 €	79 285,08 €	827 420,29 €	11 986,56 €
30/03/2006	106	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRIC	AEP PONT SICARD	30	annuelle	3,84	Fixe	043422301	863 000 €	550 299,36 €	27 810,89 €	21 131,50 €	48 942,39 €	522 488,47 €	15 103,40 €
1641 - EMPRUNTS (€)									8 180 000 €	6 152 955,28 €	328 454,91 €	144 823,50 €	473 278,41 €	5 824 500,37 €	63 490,60 €



V. LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

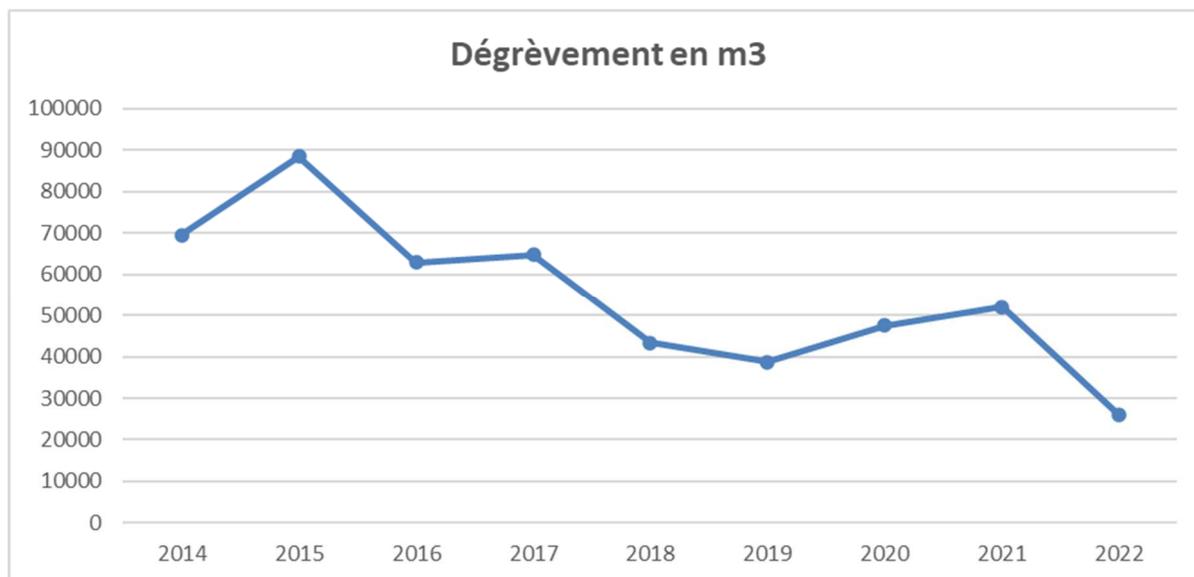
A. Montant des actions de solidarité (P109.0)

- Montant des créances éteintes (surendettement, effacement de dettes) en 2022 :
6 675,87 €

- Fonds de solidarité Eau : Il est mis en place par les services du Département de l'Isère, dans le cadre de l'article L.115-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité.

Notre collectivité intervient en accordant des délais de paiement spécifiques à ces personnes, dans l'attente du versement des fonds attribués par les services du Département.

- Qualité de service à l'utilisateur : en cas de fuite après compteur, le Syndicat applique le décret n° 2012-1078 du 24/9/2012.



	SIEDM						SEPECC		
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dégrèvement en m3	69 601	88 558	62 915	64 790	43 372	38 773	47 568	52 029	25 881